

Paris, le 22 août 2019

## **Rentrée scolaire :** **Permettre à tous les enfants d'aller à l'Ecole de la République,** **un combat qui malheureusement se poursuit en 2019 !**

A quelques jours de la rentrée scolaire, l'APAJH s'inquiète du nombre d'enfants et d'adolescents qui seront éloignés de l'Ecole pour de multiples raisons, et cela malgré les annonces du gouvernement.

Fréquenter l'établissement scolaire le plus proche de son domicile, comme le prévoit la loi du 11 février 2005, est un droit encore trop souvent bafoué, même si la scolarisation des élèves en situation de handicap progresse quantitativement : « *Alors que la fin des vacances d'été se profile, il est à craindre que, de nouveau, de trop nombreux enfants soient privés de rentrée scolaire faute de mobilisation suffisante des pouvoirs publics* » s'alarme Jean-Louis Garcia, président de la Fédération APAJH.

L'APAJH estime que les mesures avancées par le ministère de l'Education nationale et du secrétariat d'Etat en charge des personnes handicapées ne sont pas suffisantes pour permettre une rentrée dans les meilleures conditions à chaque élève : « *Une « cellule d'écoute et de réponse aux parents » est annoncée dans chaque département pour préparer une rentrée sans faute, quelle sera la réalité des jeunes et de leur famille le 2 septembre ?* » se questionne-t-il encore.

### **L'Ecole inclusive, c'est d'abord et avant tout l'accès de tous à l'Ecole de tous**

Dans le combat pour une société inclusive mené par l'APAJH, le droit à l'Ecole, l'accès à un parcours scolaire sans rupture, l'accès à une école qui répond à tous les besoins de l'enfant ou de l'adolescent, et l'accès à une formation qualifiante constituent des éléments fondateurs de ce projet de société plus juste, qui s'adapte aux besoins et attentes de chacun.

Pour poursuivre ce combat aux côtés des familles, l'APAJH rappelle aux pouvoirs publics quelques-unes des revendications à prendre en compte pour une école réellement inclusive :

- Une **formation initiale et continue aux questions de handicap pour tous les acteurs de la communauté éducative** ;
- Une **augmentation très significative des postes d'enseignants référents** pour que ces derniers soient de véritables personnes ressources pour les familles comme pour les enseignants ;
- L'accélération des créations d'ULIS et du processus d'externalisation des unités d'enseignement médico-sociales pour avoir de vrais maillages départementaux;
- La **création de PIAL « centres ressources » mutualisant les compétences et expertises**, et non de PIAL conçus comme outils de gestion des aides humaines;

- La **création de places de SESSAD** et la facilitation des coopérations entre l'école et le secteur médico-social pour répondre aux besoins spécifiques de l'enfant ou de l'adolescent en situation de handicap et **garantir des parcours réussis**.

L'APAJH soutient, avec de nombreux partenaires associatifs, la mobilisation citoyenne **#JAIPASECOLE** qui permet de recenser des témoignages sur la plateforme [marentree.org](https://marentree.org). Il s'agit de démontrer ainsi qu'il existe encore un abîme entre les réalités d'exclusions vécues par de nombreux enfants et adolescents et les annonces gouvernementales.

La communication officielle est certainement utile. Mais elle ne suffit pas et cache les réalités.

L'Ecole inclusive reste à bâtir. Fidèles à leur histoire, les militants bénévoles et professionnels de l'APAJH restent mobilisés, sur le terrain et au niveau national, pour faire entendre la voix des familles et des enfants dont le droit à l'Ecole ne sera pas respecté à la prochaine rentrée.

A propos de la Fédération APAJH...

Créée en 1962, l'APAJH (Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés), association militante et gestionnaire, est le premier organisme en France à considérer et accompagner tous les types de handicaps : physiques, mentaux, sensoriels, psychiques, cognitifs, polyhandicaps, troubles de santé invalidants ... La Fédération, qui compte 14 000 collaborateurs, fait avancer la réflexion et l'action pour assurer à chacun un égal accès aux droits (droit à l'école, droit à la vie professionnelle, droit à la vie sociale et culturelle...). Présente dans 91 départements, elle accompagne 30 000 personnes en situation de handicap, mineures comme adultes, dans plus de 650 établissements ou services. Trois principes guident son action : laïcité, solidarité, et citoyenneté.

Contact

**Céline DIAZ**  
Tél. : 06 30 43 60 01  
[c.diaz@apajh.asso.fr](mailto:c.diaz@apajh.asso.fr)